|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Modalités d’évaluation des élèves (EFE) | | |  |  |
| **Code de l’éducation :** [art. L. 122-1-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027682636&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. L. 311-1 à L. 311-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. L.313-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F9777A3A44A3DA6BF1A9F6E39166BD79.tpdila08v_3?idArticle=LEGIARTI000006524783&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. L. 331-1 à L. 331-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006182410&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. D. 331-25](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000029783145&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. L. 333-1 à L.333-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=80DF2B3F491A66614ED5A650B32CB503.tpdila22v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166605&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art L. 335-1 à L. 335-17](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=80DF2B3F491A66614ED5A650B32CB503.tpdila22v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166607&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. D. 122-1 à D. 122-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=FFB59D53AACC26D7CB606267D628D0BC.tpdila19v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166882&cidTexte=LEGITEXT000006071191), (socle commun de connaissances, de compétences et de culture), [art. D. 337-5 à D. 337-20](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=80DF2B3F491A66614ED5A650B32CB503.tpdila22v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006182527&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. R. 421-49](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018380664&cidTexte=LEGITEXT000006071191).  [Arrêté du 31-12-2015](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/31/MENE1531425A/jo/texte) (vie scolaire : contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège), [arrêté modifié du 31-12-2015](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000031839812&dateTexte=20180607) (diplôme national du brevet : modalités d'attribution) | | |  |
|  |  |  |  |  |
| **Plan** Planifier |  | **Do** Mettre en œuvre |  | **Check** Evaluer |
| **Contexte, stratégie, sens, objectifs**  **Cadre, objectifs, sens dans la démarche**  Quel est le lien établi entre les pratiques pédagogiques, les pratiques d’évaluation et la réussite des élèves ?  Comment les modalités d’évaluation sont-elles intégrées au projet d’école / d’établissement ? |  | **Acteurs – Actions – Moyens – Temps**  **Réfléchir sur les modalités et les pratiques d’évaluation**   * Une réﬂexion collective est-elle menée sur la mise en œuvre des différents types d’évaluation : évaluations diagnostiques, formatives, sommatives, certificatives ? Comment est mise en œuvre l’évaluation par compétences ? Des difficultés sont-elles identifiées ? * Des réunions de concertation sont-elles organisées ? Comment ? Sous quelle forme ? Qui coordonne les réﬂexions menées et les actions conduites ? * Quelle est l’implication du conseil de cycles, conseils école-collège et le conseil pédagogique sur cette thématique ? * Comment les corps d’inspection et les formateurs sont-ils sollicités sur ce sujet ? * Des formations pour les professeurs sur les pratiques d’évaluation sont-elles mises en place dans l’établissement ? dans le plan de formation de la zone ? * Quelles sont les pratiques d’évaluation, innovantes ou non, mises en place dans l’établissement (évaluation positive, remise en cause de la seule « notation », auto-évaluation des élèves, etc.) ? * L’établissement met-il en œuvre d’autres évaluations que celles du système éducatif français (par exemple les évaluations du pays d’accueil) ? Comment s’articulent les différentes modalités d’évaluation ? * Les modalités liées à un projet d’accompagnement d’un élève à besoins éducatifs particuliers sont-elles prises en compte dans les modalités d’évaluation de l’élève ? * Des échanges de pratiques sont-elles envisagées avec d’autres établissements ?   **Analyser les résultats**   * Comment sont utilisés les résultats des évaluations pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et le pilotage de l’établissement? * Comment l’évaluation participe-t-elle de l’accompagnement du projet personnel de l’élève et de l’orientation de l’élève ?   **Communiquer**   * Comment les résultats des évaluations de l’élève sont-ils communiqués et expliqués à l’intéressé et à sa famille ? * Comment les résultats de l’établissement sont-ils diffusés? Font-ils l’objet d’une communication ? |  | **Exemples d’indicateurs de suivi**   * Pratiques innovantes d’évaluation, lesquelles ? * Appréciation des retombées en termes de résultats, de l’impact sur les pratiques pédagogiques ; * Nombre de devoirs ou évaluations communs organisés dans toutes les filières et à tous les niveaux ; * Identification des modalités d’exploitation des résultats (existence d’un protocole) ; * Pourcentage d’enseignants engagés dans une réﬂexion relative à l’évaluation ; * Utilisation des évaluations d’un cycle sur l’autre * Nombre de formations en interne et en externe sur la thématique * Temps dédié par les enseignants pour communiquer avec les familles au sujet des évaluations * Création d’outils d’aide à l’interprétation des évaluations * Suivi de cohorte * Outil, fiche de transmission (élèves à BEP) * Evolution du taux de décrocheurs |